

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2001-218 DU 27 JUIN 2001

Chargeant Monsieur Lazare SEHOUE TO,  
Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la  
Promotion de l'Emploi de l'intérim de  
Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA,  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et  
de l'Urbanisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;  
VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement

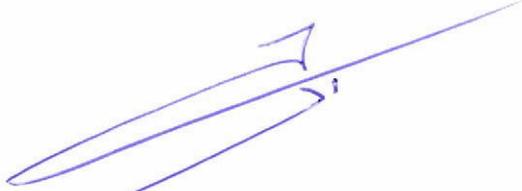
DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du Mardi 26 Juin 2001, Monsieur Lazare SEHOUE TO, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, sera chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 juin 2001

Le Président de la République  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

**Ampliation** : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEC 4 –  
SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.